



Retour en classe sécuritaire

Conditions essentielles à la mise en œuvre du plan de retour en classe

- Accès optimal aux tests de dépistage de la COVID-19 par les personnes présentant des symptômes.
- Exposition limitée des personnes vulnérables au virus.
- Nombre de nouveaux cas stable ou à la baisse.
- Maintien d'un R0 (indicateur de propagation du virus) inférieur ou égal à 1.

Mesures mises en application dans les établissements scolaires

- Retour non obligatoire des élèves dans les établissements scolaires.
- Respect de la règle de distanciation sociale de 2 mètres.
- Maximum de 15 élèves par local.
- Horaires ajustés pour minimiser les déplacements et regroupements en même temps (ex. : accès à la cour de récréation à tour de rôle).
- Entretien régulier pour assurer la salubrité des locaux.
- Sensibilisation en matière d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire.
- Lavage des mains fréquent et obligatoire pour tous.
- Transport scolaire réorganisé de sorte qu'un banc sur deux soit libre et que la limite d'un enfant par banc soit respectée.
- Mise en place d'une zone de protection pour le conducteur.
- Trousse d'urgence prête pour utilisation en cas de besoin (gants, masque de procédure, blouse, solution désinfectante).
- Interdiction à toute personne (élève ou personnel de l'école) présentant des symptômes de la COVID-19 de fréquenter l'école, et ce, pour une période de 14 jours.
- Présence à l'école non recommandée à toute personne (élève ou personnel de l'école) présentant une vulnérabilité sur le plan de la santé (maladie chronique, déficit immunitaire grave, grossesse ou allaitement, âgé de 60 ans ou plus) avant septembre 2020.
- Lieux communs non essentiels fermés dans les écoles et accès aux établissements scolaires réservé au personnel et aux élèves seulement.